



HAUT-LANGUEDOC  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
16 Place du Foirail  
34220 Saint-Pons de Thomières  
Département de l'Hérault  
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	33
Pouvoirs :	5
Voix délibératives :	38

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

.....  
**Séance du 07 Mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 Mars, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 29 Février 2024, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, dans la salle du foyer de la Maison des Loisirs, Rue du Barry à Saint-Pons de Thomières.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Robert AZAÏS ; Jean Pierre BARTHES ; Anne CABRIÉ ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Ghislaine COUSTAL ; Roland COUTOU ; Arielle ESCURET (représentée par Régis LORIVAL – suppléant) ; Béatrice FALCOU ; Bernard FONTES ; Marie-José FOUQUET ; Laurie GOMEZ ; Harmonie GONZALEZ (représentée par Olivier AZEMA – suppléant) ; Christian LIGNON ; Franck LIGNON ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ; Marie MAYNADIER ; Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Bruno ORTIZ ; Françoise PEREZ ; Pascale PEYTAVI ; Jacques PLANES ; Franck POUJOL RICARD ; Thérèse SALAVIN ; Jean Marc SALEINE ; Thierry SALLES BLAYAC ; Catherine SONZOGNI ; Jacques SOULIGNAC ; Didier VORDY

Ayant donné pouvoir : Michel CARQUET à Luc LOUIS ; Jean Yves DUFAUD à Bruno ORTIZ ; Magali GUIRAUD à Jean Pierre BARTHES ; Michel LIGNON à Jean Marc SALEINE ; Alain TAILHAN à Thérèse SALAVIN

Étaient absents : Alexandre DYE ; Max FABRE ; Yves FRAISSE ; Marie-Françoise FRANC ROUANET ; Delphine GAZEL ; Bruno GIRONA ; Luc GUIRAUD ; Benoît MARS AUX ; Sylvie MIQUEL ; Pierre André PEDESSEAU ; Bruno PLA ; Alain TEISSIER ;

A été élu secrétaire de séance : Alain MOULY

Délibération n° : 2024.03.07/035

Objet : *Équipements complémentaires des camions 16T et 26T*

VU la délibération N° 2022.27.10-118 relative à l'acquisition de véhicules pour la généralisation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative ;

**CONSIDERANT** que les véhicules commandés ne seront pas livrés avant fin Mars pour le véhicule 16 tonnes et début Mai pour les 26 tonnes ;

**CONSIDERANT** que des modifications techniques sont nécessaires afin d'aménager des passerelles « hommes debout » permettant de gérer les collectes depuis les hauts de camion ;

**CONSIDERANT** que des contraintes techniques nécessitent également de modifier les grappins des grues des 3 véhicules ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (38 POUR)

- **Valide** le devis de modifications d'un montant de 7 800,00€ TTC pour le véhicule 16 tonnes ;
- **Valide** le devis de modifications d'un montant de 14 868,00 TTC par véhicule 26 tonnes (2 véhicules) ;
- **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget prévisionnel 2024 du budget annexe « Déchets » ;

Accusé de réception en préfecture  
034-200066348-20240307-D0352024-DE  
Date de télétransmission : 26/03/2024  
Date de réception préfecture : 26/03/2024

- **Mandate Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financière et réglementaires liées à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

*Au registre sont les signatures.*

**Le Président**

**Josian CABROL**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)